



MAIRIE DE CAMPAN

HAUTES-PYRÉNÉES

 E X T R A I T  
 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

 SÉANCE DU 31 MAI 2021  
 (Date de convocation : 26 mai 2021)

Délibération n° 20210531/13

Conseillers en exercice	: 15
Nombre de présents	: 12
Nombre de votants	: 15
Pour	: 15
Contre	: 0
Abstention	: 0

Le trente et un mai deux mille vingt et un à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Campan, en séance publique, sous la présidence de M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire,

Étaient présents : M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire, M. Etienne Lay, Mme Dominique Borgella-Adjudant, M. Thibaut Maurin, Mme Brigitte Bascaules, M. Sylvain Saligot, Mme Aurore Ville, Mme Mélissa Pujo-Menjouet, M. Benjamin Soucaze-Soudat, Mme Viviane Torné, Mme Charlotte Foubert et M. Jean-François Rabaud, formant l'unanimité des membres en exercice.

Étaient absents : Mme Catherine Pécondon-Montgaillard (procuration donnée à M. Alexandre Pujo-Menjouet), Mme Sarah Laguerre (procuration donnée à M. Alexandre Pujo-Menjouet), M. Thierry Ribeiro (procuration donnée à Mme Dominique Borgella-Adjudant).

Secrétaire de séance : Mme Aurore Ville

**OBJET : Plan de financement des travaux d'isolation des bâtiments communaux**

Dans le cadre d'économies d'énergies, la commune souhaite travailler sur l'isolation des bâtiments communaux. Aussi, il est convenu de commencer par les bâtiments d'hébergement ou recevant du public, notamment les écoles et les logements communaux.

Un plan de financement prévisionnel pour le changement des huisseries dans les bâtiments cités ci-dessous est proposé à l'assemblée :

<b>Ecole maternelle Campan Bourg</b>	<b>25 370,00 €</b>	<b>Taux des aides</b>
Département	2 537,00 €	10 %
Etat (DETR + DSIL)	12 685,00 €	25% + 25 %
Région	2 537,00 €	10 %
<b>Ecole élémentaire Sainte-Marie</b>	<b>45 395,46 €</b>	
Département	4 539,55 €	10 %
Etat (DETR – DSIL)	22 697,73 €	25 % + 25 %
Région	4 539,55 €	10 %
<b>Logement communal (maison forestière Campan)</b>	<b>32 080,22 €</b>	
Département	3 208,02 €	10 %
Etat (DETR – DSIL)	16 040,11 €	25 % + 25 %
Région	3 208,02 €	10 %
<b>Autofinancement</b>	<b>30 853,70 €</b>	<b>30 %</b>
<b>TOTAL du coût</b>	<b>102 845,68 €</b>	

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- de valider ce programme de travaux et le plan de financement prévisionnel,
- d'autoriser le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à procéder à toutes les démarches nécessaires permettant d'assurer le financement de ce programme, notamment de solliciter les subventions auprès des partenaires publics.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide de :

**Article 1<sup>er</sup>** : valider ce programme de travaux et le plan de financement prévisionnel,

**Article 2** : autoriser Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à procéder à toutes les démarches nécessaires permettant d'assurer le financement de ce programme, notamment de solliciter les subventions auprès des partenaires publics.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication.

Date d'affichage :

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Alexandre PUJO-MENJOUET

